

N/REF : 23/02/2026 11H06 C:262735 I:34897
V/REF : N°OSM%IL808153052
V/Email reçu le Lundi 23/02/2026 a 11H06

FONCIA AF IMMO

**85 AVENUE JEAN JAURES
38320 EYBENS**

IMMEUBLE : LES PLATANES
11 11B ALLEE PARC POMPIDOU
38100 GRENOBLE

St Martin-H, le 06 Mars 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 2 ET 2 BIS JEAN GIONO GRENOBLE
ACAF

MOTIF : INTERVENIR POUR POMPAGE DES FOSSES ASCENSEUR DES 2 ET 2 BIS

Donneur d'ordre : Mme L. OZKARA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 05/03/2026 A 13H00
INTERVENTION DEPUIS LES MONTÉES 2 ET 2 BIS
POMPAGE DES FOSSES ASCENSEURS
EN PRÉSENCE DE LA SOCIETE ACAF

OBSERVATIONS : FF LCOMPTER Email envoyé le 06/03/26 a 08H56 Mme L. OZKARA

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,50	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	188,56	471,40

TOTAL H.T.	471,40
T.V.A. a 10,00%	47,14
TOTAL T.T.C.En EURO	518,54

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN